

TRANSPORTS : COUP DE POUCE POUR LES +65 ANS

Le CCAS d'Ambilly vous aide à bouger plus en dépensant moins ! Si vous remplissez les conditions, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge intégrale de votre abonnement annuel au réseau TAC Mobilités.

Jusqu'à 450€ d'économie !



DÉPLACEZ-VOUS LIBREMENT, À TOUT ÂGE

Le Centre Communal d'Action Sociale prend en charge l'intégralité de l'abonnement* annuel "Annemasse Pass" des habitants de 65 ans et plus.

*Aide sociale soumise à condition de ressources.

Vos avantages

- Accès illimité aux transports en commun : bus, tramway, transport à la demande
- Déplacements du quotidien facilités (courses, rendez-vous, démarches administratives...)
- Lien social maintenu
- Autonomie préservée



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

1.

Apportez les pièces justificatives au CCAS. Un agent vous remettra une "attestation de prise en charge".

2.

Présentez cette attestation au guichet TAC pour réaliser votre abonnement annuel.

Documents demandés :

- Pièce d'identité
- Dernier avis d'imposition